

TRANSMISSION SYSTEMS

Index égalité F/H : Objectifs de progression

Août 2022



Index égalité H/F chez STS

	Max	Points obtenus	Indicateurs	
Critère 1 Ecart de rémunérations par classification	40	39	-0,81%	
Critère 2 Répartition des augmentations salariales	20	5	-9,87%	
Critère 3 Répartition des promotions	15	15	1,57%	
Critère 4 Nombre de femmes augmentées en congé maternité	15	15	11	sur 11
Critère 5 Nombre de femmes parmi les dix plus hautes rémunérations	10	5	2	sur 10
Total des points ajustés sur 100	100	79		

L'index égalité Femmes/Hommes obtenu au titre de l'année 2021 pour STS est de **79/100**.

Cette note étant inférieure à 85/100, STS est dans l'obligation de fixer des **objectifs de progression** chiffrés pour chaque indicateur où la note maximale n'a pas été atteinte

Indicateur 1 : Écart de rémunération par classification

01 | Note obtenue : 39/40 en faveur des Femmes

Ecart absolu	Points accordés	Effectif total	Femmes	Hommes	Effectif dans l'échantillon validé	% de l'effectif
-0,81%	39/40	896	174	722	774	83%

02 | Objectif de progression

Atteindre un écart absolu inférieur à 0,81%

Indicateur 2 : Répartition des augmentations salariales

01 | Note obtenue : 5/20 en faveur des Femmes

Ecart absolu	Points accordés	Action correctrice	Effectif total	Effectif dans l'échantillon validé (hors salariés promus)	% de l'effectif
-9,87%	5/20	0/20	790	680	86%

02 | Objectif de progression

Obtenir un écart de répartition des augmentations salariales inférieur à 5% sur le prochain exercice

Indicateur 3 : Répartition des promotions

01 | Note obtenue : 15/15

Ecart absolu	Points accordés	Action correctrice	Effectif total	Effectif dans l'échantillon validé	% de l'effectif
1,57%	15/15	15/15	896	771	86%

02 | Objectif de progression

Note maximale donc pas d'objectif de progression

Indicateur 4 : Pourcentage de femmes ayant bénéficié d'une augmentation au retour de congé maternité

01 | Note obtenue : 15/15

Points accordés	Nombre de femmes augmentées	Nombre de congés maternité	Ratio
15/15	11	11	100%

02 | Objectif de progression

Note maximale donc pas d'objectif de progression

Indicateur 5 : Répartition F/H parmi les 10 plus hautes rémunérations

01 | Note obtenue : 5/10

Points accordés	Nombre de femmes dans les 10 plus hautes rémunérations
5/10	2

02 | Objectif de progression

L'objectif est au minimum de conserver 2 femmes dans les dix plus hautes rémunérations de la société tout en mettant les actions en place pour augmenter cette représentation.